

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le 13 juillet 2007

Les récentes mesures des Autorités canadiennes en valeurs mobilières en matière d'application de la loi donnent lieu à des amendes totalisant 3,8 millions de dollars et à des peines d'emprisonnement pour des participants au marché

Montréal – Le dernier Rapport sur les mesures d'application de la loi des membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») souligne les efforts déployés par les autorités en valeurs mobilières au cours de la période de six mois terminée le 31 mars 2007, lesquels ont donné lieu à des amendes totalisant plus de 3,8 millions de dollars et, dans certains cas, à des peines d'emprisonnement. Publié deux fois l'an, le rapport résume les actions en justice intentées et les sanctions imposées aux sociétés et aux personnes qui font fi des lois sur les valeurs mobilières.

Entre le 1^{er} octobre 2006 et le 31 mars 2007, les membres des ACVM ont mené à terme 69 dossiers, qui ont donné lieu à des amendes ou à des règlements à l'amiable totalisant environ 2,4 millions de dollars. À la suite des procédures intentées par les membres des ACVM, les tribunaux ont en outre condamné les contrevenants à payer des amendes de plus de 1,4 million de dollars. Trois contrevenants se sont par ailleurs vu imposer des peines d'emprisonnement pouvant aller de 15 mois à 4 ans.

« Le rapport a pour objectif d'informer les investisseurs sur les mesures concrètes d'application de la loi et de contrôle mises en œuvre par les autorités en valeurs mobilières dans tout le pays », a déclaré Jean St-Gelais, président des ACVM et président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers du Québec. « Les résultats témoignent des efforts soutenus des membres des ACVM pour réglementer et surveiller nos marchés des capitaux, et pour protéger les investisseurs. »

Le rapport présente non seulement les décisions des organismes de réglementation et des tribunaux dans tous les territoires représentés au sein des ACVM, mais fournit également des renseignements sur les mesures prises par les organismes d'autorégulation comme l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et Services de réglementation du marché inc. Il renferme aussi de l'information sur les activités de la Chambre de la sécurité financière et de la Bourse de Montréal.

On peut consulter le sixième Rapport sur les mesures d'application de la loi des ACVM sur leur site Web (<http://www.csa-acvm.ca>) et sur le site Web des diverses autorités provinciales et territoriales.

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières du Canada. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

Personnes-ressources :

<p>Registraire des valeurs mobilières Yukon Bette Boyd bette.boyd@gov.yk.ca 867-667-5225</p>	<p>British Columbia Securities Commission Andrew Poon APoon@bcsc.bc.ca 604-899-6880 1-800-373-6393 (C.-B. et Alberta uniquement) www.bcsc.bc.ca</p>
<p>Registraire des valeurs mobilières Territoires du Nord-Ouest Donald MacDougall donald_macdougall@gov.nt.ca 867-920-8984 http://www.justice.gov.nt.ca/SecuritiesRegistry/SecuritiesRegistry.htm</p>	<p>Alberta Securities Commission Tamera Van Brunt tamera.vanbrunt@seccom.ab.ca 403-297-2664 1-877-355-0585 (sans frais) www.albertasecurities.com</p>
<p>Bureau d'enregistrement Nunavut Jennifer MacIsaac jmacisaac@gov.nu.ca 867-975-6591</p>	<p>Saskatchewan Financial Services Commission www.sfsc.gov.sk.ca</p>
<p>Commission des valeurs mobilières du Manitoba Ainsley Cunningham aicunningh@gov.mb.ca 204-945-4733 1-800-655-5244 (Manitoba uniquement) www.msc.gov.mb.ca</p>	<p>Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Wendy Dey 416-593-8120 1-877-785-1555 (sans frais au Canada) www.checkbeforeyouinvest.ca www.osc.gov.on.ca</p>
<p>Autorité des marchés financiers Frédéric Alberro frederic.alberro@lautorite.qc.ca 514-940-2176 1 877 395-0558, poste 2176 (Québec uniquement) www.lautorite.qc.ca</p>	<p>Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick Jane Gillies Jane.Gillies@nbsc-cvmnb.ca 506-643-7745 1-866-933-2222 (Nouveau-Brunswick uniquement) www.nbsc-cvmnb.ca</p>
<p>Nova Scotia Securities Commission Chris Pottie pottiec@gov.ns.ca 902-424-5393 www.gov.ns.ca/nssc</p>	<p>Department of Attorney General Île-du-Prince-Édouard Mark Gallant mlgallant@gov.pe.ca 902-368-4552 www.gov.pe.ca/securities</p>
<p>Financial Services Regulation Division Terre-Neuve-et-Labrador Doug Connolly Connolly@gov.nl.ca 709-729-2594 http://www.gov.nl.ca/</p>	